

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 AOÛT 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Vu le devis de l'entreprise FRANCE ELEVATEUR;
- Considérant que le montant de l'achat est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics;
- Considérant la nécessité de faire procéder à des réparations sur le camion-nacelle DM-211-XQ de marque MAN, et que la société FRANCE ELEVATEUR est la plus à même de procéder rapidement à cette réparation sur un matériel de sa marque avec des pièces d'origine et une garantie sur le travail réalisé;
- Considérant que la proposition de l'entreprise FRANCE ELEVATEUR située au 5 rue canesteu zone industrielle quintin (13 300 SALON DE PROVENCE) est apparue comme satisfaisant aux besoins du service acheteur;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché pour la réparation, la maintenance et les essais de sécurité du camion nacelle MAN DM-211-XQ du service éclairage public avec l'entreprise FRANCE ELEVATEUR située au 5 rue canesteu zone industrielle quintin (13 300 SALON DE PROVENCE).

Article 2 :

Le marché est conclu pour un montant de 4 322,27 € H.T

La durée du marché est de 1 semaine.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2022.

Cet achat est rattaché à la nomenclature n°81.02 Maintenance des camions et des véhicules utilitaires.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

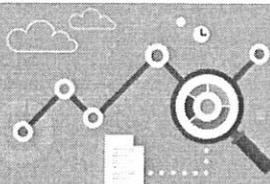
FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 25 AOÛT 2022

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 08/09/2022
Publié ou notifié le : 08/09/2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_08_324
Date de la décision :	2022-08-25 00:00:00+02
Objet :	Maintenance annuelle camion nacelle MAN DM-211-XQ
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20220825-D2022_08_324-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20220825-D2022_08_324-AI-1-1_0.xml	text/xml	875
Nom original :		
D_11363.pdf	application/pdf	53085
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20220825-D2022_08_324-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53085

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 septembre 2022 à 15h07min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 septembre 2022 à 15h07min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 septembre 2022 à 15h07min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 septembre 2022 à 15h07min18s	Reçu par le MI le 2022-09-08